Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D27-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	16 avril 2026
Présents à la séance :	16	Date d'affichage :	17 avril 2026
Nombre de procurations :	02		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain (18h25), CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon (18h13), LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents : LELONG Benjamin, PRIGENT Sylvain

Procurations : LELONG Benjamin à CADIOU Gaby, PRIGENT Sylvain à GUEGAN Stéphane (jusqu'à son arrivée à 18h25)

Secrétaire de séance : BLANZIN Jérémy

N° 2026-27

Approbation du Compte Financier Unique 2025
Budget annexe Chaufferies Bois et Réseau de chaleur

Madame le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur (le maire) et au comptable (le Service de Gestion Comptable), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Ce document unique a pour but de favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière, tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Après une phase expérimentale jusqu'en 2023, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 confère un fondement juridique au CFU et sa généralisation est appliquée à compter de l'exercice 2024.

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Plouaret,

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Chaufferies Bois et réseaux de chaleur de la commune de Plouaret, lequel pouvant se résumer comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D27-DE

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Chaufferie 1	55 538.94 €	59 596.38 €
Chaufferie 2	94 811.75 €	94 966.74 €
Résultat N-1 reporté		
Total	150 350.69 €	154 563.12 €
1-Résultat de fonctionnement	4 212.43 €	
	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Chaufferie 1	12 273.88 €	17 912.83 €
Chaufferie 2	34 145.77 €	60 420.13 €
Résultat N-1 reporté		35 194.87 €
Total	46 419.65 €	113 527.83 €
2-Résultat d'investissement	67 108.18 €	
Restes à réaliser	55 000.00 €	0.00 €
3 -Solde des Restes à Réaliser	-55 000.00 €	
1 +2+3 Résultat total cumulé	16 320.61 €	

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, elle quitte la séance et Jean-Yves LE GUEUZIEC, 1er adjoint procède au vote.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Chaufferies Bois et réseaux de chaleur de la commune de Plouaret,

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

MAIRIE DE PLOUARET 22420 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BLANZIN